

République Française
Département des Pyrénées-Atlantiques

Nombre de membres en exercice 12
Qui ont pris part à la délibération 9
Nombre de suffrages exprimés 10
Date de la convocation : 25/08/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE NAVARRENX**

SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil-vingt-cinq et le trois septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de NAVARRENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

Présidence : Mme Nadine BARTHE

Présents : Mesdames BARTHE Nadine, LEMBEYE Natacha, ROUGIER Tiphaine, SAUVÉ Magali, LAVAUZELLE Nadia, Mme CHOPIN Marjorie
Messieurs PIERAGNOLO François, PUHARRÉ Michel, BOURROUILH Joël, CAZALET
Henri

Absente : Mme DODOGARAY Christelle

Excusé : Mr GOICOCHEA Loïc

Secrétaire : M. PUHARRÉ Michel

*Mr GOICOCHEA Loïc donne procuration à Mme BARTHE Nadine.
MME SAUVÉ Magali ne prend pas part au vote et sort de la salle du conseil.*

OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS SERVICE CIVIQUE
Délibération n° 01-09-2025

Mme le Maire informe le conseil municipal que Mme Amaïa SAUVÉ, en service civique au sein de la commune du 14/10/2024 au 13/07/2025, a dû faire face à certains frais dans le cadre de sa mission d'organisation et d'animation d'activités pour l'ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE :

- Frais de déplacement dans le cadre de sa mission	246,40 €
- Frais informatiques	124,00 €
- Utilisation ponctuelle de logiciels professionnels	119,66 €
- Formation à distance sur la biodiversité	20,00 €

Soit la somme totale de 510,06 €

Ces factures ont déjà été payées par Mme Amaïa SAUVÉ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise Mme le Maire à rembourser à Mme Amaïa SAUVÉ la somme de **510,06 €**.

Fait et délibéré, à NAVARRENX, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Nadine BARTHE

